

# VISIATIV ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Lyon, le 28 avril 2022 – 18h00. Visiativ, le spécialiste de la transformation numérique et de l'innovation pour les PME et ETI, est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0004029478, ALVIV).

## **Visiativ annonce la mise en œuvre d'un programme d'actionnariat salarié au bénéfice de l'ensemble de ses collaborateurs adhérents au plan d'épargne salariale en France.**

Ce programme vise à associer plus étroitement les collaborateurs au développement et à la performance de Visiativ et ainsi leur permettre de bénéficier de la valeur qu'ils contribuent à créer au quotidien.

**Laurent Fiard, Président-Directeur général déclare :** « *Je suis fier d'annoncer la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié destiné aux collaborateurs de Visiativ pour leur permettre d'investir dans leur entreprise. Ce programme, aligné à nos valeurs de partage et de progression collective, s'inscrit pleinement dans notre nouveau projet d'expérience collaborateur All Visiativ.* »

L'offre d'actionnariat salarié sera proposée à l'ensemble des collaborateurs en France selon les modalités détaillées en annexe dans ce communiqué de presse.

Ce programme d'actionnariat salarié sera mis en œuvre par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) dans le cadre du plan d'épargne salariale en France.

Cette opération sera réalisée pour partie par une augmentation de capital réservée aux collaborateurs et d'autre part par une cession d'actions existantes auto-détenues.

Conformément à la décision du Conseil d'administration ayant approuvé l'opération, l'offre portera sur un nombre maximum de 80 000 actions Visiativ.

## **À PROPOS DE VISIATIV**

La vocation de Visiativ est de faire de la transformation digitale un levier de performance pour les entreprises. Nous le faisons en co-construisant aux côtés de nos clients, sur le long terme. Cela se résume par notre promesse : "Sharing is growing".

Nous accompagnons nos clients en fournissant des solutions et des services pour planifier, mettre en œuvre, gérer et suivre leurs transformations avec une approche unique et innovante à travers trois piliers : Consult (conseils & accompagnement), Engage (solutions & déploiement) et Connect (communautés d'échange et partage). Grâce à une expérience éprouvée de plus de 35 ans auprès de plus de 21 000 clients PME et ETI, Visiativ a réalisé un chiffre d'affaires de 214 M€ en 2021. Présent en France, et à l'International (Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, États-Unis, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Royaume-Uni, et Suisse) Visiativ compte plus de 1 100 collaborateurs.

Visiativ (FR0004029478, ALVIV) est cotée sur Euronext Growth à Paris. L'action est éligible au PEA et PEA-PME.

**Retrouvez toutes les infos sur [www.visiativ.com](http://www.visiativ.com)**

### **CONTACT VISIATIV**

Lydia JOUVAL  
Communication Externe  
Tél. : 04 78 87 29 29  
[lydia.jouval@visiativ.com](mailto:lydia.jouval@visiativ.com)

### **CONTACT INVESTISSEURS**

ACTUS  
Mathieu OMNES  
Tél. : 01 53 67 36 92  
[momnes@actus.fr](mailto:momnes@actus.fr)

### **CONTACT PRESSE**

ACTUS  
Serena BONI  
Tél. : 04 72 18 04 92  
[sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)



**Annexe**

**Principales modalités de l'opération**

- **Bénéficiaires de l'offre** : les bénéficiaires sont les salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe Visiativ situées en France, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou du plan d'épargne groupe, ayant plus de 3 mois d'ancienneté.
- **Prix de souscription** : il est fixé sur la base de 70% du prix de référence, correspondant à la moyenne des cours de l'action Visiativ pendant les 20 jours de bourse précédents la date de la décision du Directeur général fixant le prix, soit 24,37 euros.
- **Modalités de souscription et de conservation** : les actions seront souscrites par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) dans le cadre d'une formule de souscription dite classique.
- **Indisponibilité des parts de FCPE** : les parts de FCPE correspondantes devront être conservées pendant une durée de cinq années, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par l'article R. 3334-22 du Code du travail.
- **Exercice des droits de vote** : les droits de vote attachés à ces actions seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE
- **Calendrier indicatif de l'offre**
  - Fixation du prix de référence et du prix de souscription : 28 avril 2022
  - Période de souscription au FCPE : du 2 mai au 16 mai 2022
  - Règlement-livraison: 7 juin 2022

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.